Réf. Farde e-Assemblées : 2499723

N° OJ : **97**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Sport.- Asbl "Bains de Bruxelles".- Prêt pour le fonds de roulement : 150.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl "Bains de Bruxelles" et ses soucis de trésorerie;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation du prêt ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/82051 du budget extraordinaire 2022, sous réserve de l'approbation du feuilleton n° 1 des modifications budgétaires 2022 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un prêt pour un montant de 150.000,00 EUR à l'article 76410/82051 du budget extraordinaire 2022 à l'attention de l'asbl "Bains de Bruxelles" pour alimenter son fonds de roulement en raison de problèmes de trésorerie (n° de projet : BH10-19-2022).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Bains de Bruxelles" sont adoptés.

Article 3 : La dépense sera engagée sur l'article 76410/82051 du budget extraordinaire 2022 et couverte par un emprunt.

Annexes :

AE1/Convention de prêt (Consultable au Secrétariat des Assemblées)